



G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

3 · 0183
2^{ème} AVENANT N° du **10 AVR. 2003**
(NOR SES 0300092 CO)

à la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports
entre le Territoire et les Enseignements Privés Catholique et
Protestant.

ENTRE :

La Polynésie française, représentée par :

- Monsieur Gaston FLOSSE, Président du gouvernement de la Polynésie française, dûment
habilité à cet effet par l'arrêté n° **0464** /CM du **- 9 AVR. 2003**,

d'une part,

ET :

- L'Enseignement Catholique représenté par :

- Monseigneur Hubert COPPENRATH, archevêque de Papeete, président du Conseil
d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),

- Monsieur Jean-Pierre POTELLE, président du Comité Interdiocésain de l'Enseignement
Catholique de Polynésie Française (CODIEC),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Jacques IHORAI, président du Conseil d'Administration des biens de
l'Eglise Evangélique de Polynésie Française,

- Monsieur Daniel PONIA, président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de
Polynésie Française,

d'autre part,

VISÉ: CDE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique : A l'article 14 de la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre le Territoire et les Enseignements Privés Catholique et Protestant, les annexes 5a et 5b sur la contribution financière forfaitaire du Territoire remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2003.

Fait à , le **10 AVR. 2003**

Le Président du gouvernement
de la Polynésie française

[Signature]
Pour le président Absent
Le Vice-Président
Gaston FLOSSE
Edouard FRITCH

Fait à , le

Fait à , le

L'Archevêque de Papeete,
président du Conseil d'Administration
de la Mission Catholique
et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises,



[Signature]
Hubert COPPENRATH

Fait à , le

Le président du Comité Interdiocésain
de l'Enseignement Catholique
de Polynésie Française,

[Signature]
Jean-Pierre POTELLE

Fait à , le

Le Président du Conseil
d'Administration
des biens de l'Eglise Evangélique
de Polynésie Française,

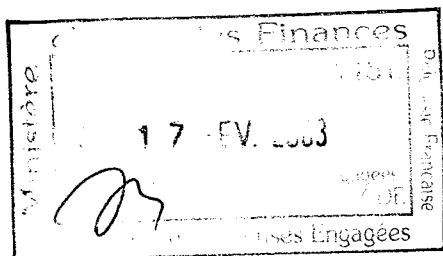
Le Président du Conseil d'Administration
des Biens de l'Eglise Evangélique de
Polynésie Française

[Signature]
Pasteur Jacques IHORAI
Jacques IHORAI

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Enseignement Protestant
de Polynésie Française,

[Signature]
Daniel PONIA

Visa CDE :



CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LE TERRITOIRE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT

ANNEXE 5A

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par le Territoire déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.

- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.

- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **238 100 000 francs**

VISÉ: CDE

CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LE TERRITOIRE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT

ANNEXE 5B

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par le Territoire déterminant la contribution financière forfaitaire.
- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **53 943 000 francs**